

Objectif transmission TPE

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Favoriser la transmission des entreprises en Nouvelle-Aquitaine et augmenter le nombre de reprises effectives.

Il s'agit d'un parcours d'accompagnement des TPE cédants à la transmission.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cet accompagnement est destiné aux cédants d'entreprise.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- être immatriculées au Registre National des Entreprises (RNE) des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat,
- être installées en Nouvelle-Aquitaine,
- être immatriculées depuis + de 3 ans,
- avoir un effectif < 25 salariés.

Pas de notion de territoire prioritaire ou vulnérable pour les entreprises à céder.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

C'est un accompagnement d'une durée de 21 heures en moyenne qui se décompose en 3 phases :

- une 1ère phase d'entretien de positionnement,
- une 2ème phase de diagnostic de l'entreprise et d'évaluation financière de la valeur de l'entreprise,
- une 3ème phase de mise en relation avec des repreneurs potentiels et de promotion de l'entreprise à céder.

La réalisation des 3 étapes est obligatoire pour valider un parcours.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La Région finance avec l'aide des fonds européens 80% des frais liés à la réalisation de l'action, soit un reste à charge de 20% pour l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les entreprises doivent contacter le/la conseiller(ère) transmission de la chambre consulaire (CMA ou CCI) de son département (liste des conseillers jointe dans la partie "Fichiers attachés").

Ensuite, réalisation d'un diagnostic et d'une évaluation financière de la valeur de l'entreprise.

Pour finir, mise en relation - promotion.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 25 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE)

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Liste des conseillers transmission](#) (30/11/2023 - 24.2 ko)